

Commémoration des 20 ans de l'Académie nationale de Chirurgie aux Cordeliers

## L'Académie de chirurgie, de Raspail aux Cordeliers

Denys Pellerin

*Président de l'Académie de Chirurgie en 1993*

Je n'ai qu'une seule fois, devant l'Académie, fait le récit de cette folle aventure qui permit de ramener notre Compagnie de Raspail aux Cordeliers. C'était il y a dix ans, déjà, à la même date, avant que soit dévoilée, sur le mur de notre salle des séances, la plaque commémorative de notre retour aux Cordeliers. Y figurent le nom de l'habile architecte Yves Boiret, le rappel de la généreuse contribution des académiciens... et celle des quelques mécènes.

Comment aurais-je pu imaginer alors, que dix ans plus tard, me serait encore offert le privilège de rappeler devant vous cette rocambolesque histoire, ici même, dans ce bel amphithéâtre d'anatomie qu'en juillet 1691, nos prédécesseurs, les chirurgiens du Collège de St Côme donnèrent mission de construire à l'architecte et entrepreneur de maçonnerie Charles Joubert, lorsque vint pour eux aussi la nécessité de se reloger. Pour eux aussi ce ne fut pas sans difficulté. Ce n'était pas cependant parce qu'ils étaient délogés - comme nous le fûmes - mais parce que désormais, rejoints par la *Confrérie des Barbiers chirurgiens* leur succès était tel qu'ils ne pouvaient accueillir aux Cordeliers tous ceux qui se pressaient pour les y écouter dans le *petit bâtiment* édifié, pour eux aussi déjà, sur leurs deniers, en 1615 par la vingtaine des chirurgiens « jurez » de robe longue qui composait alors la « Communauté ». C'était sur un petit terrain de trois toises et demie de côté, dans le cimetière de l'Église St Côme, terrain dont une partie, sur pilotis, se situait au-dessus du charnier du Cimetière. C'est là que dès 1544 une sentence du Prévôt de Paris leur avait permis de bâtir un appentis afin de disposer d'un local pour leur consultation « gratuite » que - dix ans déjà - ils devaient donner aux indigents, le premier lundi de chaque mois. Ils y élevèrent aussi une « salette » pour y faire des leçons publiques, embryon de leur communauté.

*Je ne saurais trop féliciter et remercier notre Président et notre Secrétaire général, de leur initiative, si symbolique de la vitalité et de la continuité de notre Académie qui se retrouve ici - et pour la première fois - en ces lieux mêmes, de ses origines, il y a plus de quatre siècles !*

Correspondance :

[administration@academie-chirurgie.fr](mailto:administration@academie-chirurgie.fr)

### L'Académie en décembre 1991

Lors de la séance solennelle de janvier 1992 qui marquait le terme de sa présidence, Jean-Paul Binet, notre Président 1991 avait choisi de donner à son allocution la forme d'une lettre qu'il adressait à notre Académie, qu'il appelait « Madame » et qu'il savait mourante !

Il n'était pas le seul à le penser... et à s'y résigner.

Un mois plus tôt - à la première séance du mois de décembre - notre Compagnie - selon le rite immuable depuis des décennies, devait procéder par élection au renouvellement de son Bureau et élire un vice-président, qui présiderait l'année suivante.

Plusieurs de mes condisciples pressentis avaient refusé. Mon tour venait. J'hésitais moi aussi. Je savais que des menaces pesaient sur l'Académie, à commencer par le pessimisme ambiant de quelques-uns de ses membres qui considéraient sa disparition prochaine, imminente, inéluctable conséquence de l'essor des spécialités et même sous spécialités chirurgicales qui les unes après les autres avaient créé leurs propres sociétés, lieux privilégiés de rencontre et de discussion pour des spécialistes de plus en plus « pointus ». Cependant, j'avais trop de respect et de reconnaissance pour l'Académie de Chirurgie pour me dérober, mon tour venu. J'avais accepté.

Alors, les formes seront respectées, déclaration de candidature, bulletins secrets. Sans surprise et sans concurrent, je suis élu vice-président et siégerai donc en 1992 aux côtés de notre collègue lillois Michel Ribet qui dans un mois prendra ses fonctions de Président à l'issue de l'actuel mandat de Jean-Paul Binet.

À cette époque où toute la vie de l'Académie était à la charge quasi exclusive du dévoué et puissant Secrétaire Général, le rôle des membres du bureau, notamment du vice-président était tout symbolique.

## Enquête Boulevard Raspail

Peu après la prise de fonction du Président Michel Ribet, que j'avais informé de mes intentions, je n'ai pas tardé à me rendre boulevard Raspail. La secrétaire de l'Académie, Madame C., me reçut avec une grande amabilité, mais sembla terrorisée de devoir désormais compter avec ce futur président, enquêteur. À ma demande elle me remit plusieurs documents qu'elle collecta, épars dans quelques chemises de carton usagées. J'allais m'employer à les étudier et les reclasser. Riches d'enseignements, ils trouveront désormais, leur place, en bon ordre dans les archives de l'Académie.

### Le problème ne datait pas d'hier

Déjà, il y a 20 ans, en 1972, une opération immobilière de son propriétaire d'alors avait contraint l'Académie de Chirurgie à quitter l'Hôtel du 12 rue de Seine qu'elle occupait depuis 1909. C'est alors que le président G. Edelmann avait obtenu, d'un de ses opérés reconnaissant, la location d'un appartement dont il était propriétaire, *26 Bd Raspail*.

Logiquement il devait seulement servir de relais en attendant l'attribution maintes fois promise à l'Académie de Chirurgie d'un site définitif *aux Cordeliers* dont la restauration devait être enfin entreprise. Si ces documents faisaient apparaître que, malheureusement, certains de nos responsables étaient parfois demeurés plusieurs années sans apparemment se soucier de la question, ils attestaient également des efforts déployés, en vain, par plusieurs de nos Présidents et Secrétaires Généraux qui n'avaient pas ménagé leur peine... Cependant, de promesses en illusions, la langue de bois politique, l'inertie de l'administration, et aussi la naïveté de quelques-uns nous, avaient mené à cette impasse.

### Il y avait bien eu promesse de relogement aux Cordeliers.

Les lettres signées des ministres successifs en attestent. Mais la rénovation de ce bel édifice demeuré une enclave délabrée à l'entrée de ce qui était autrefois l'École pratique posait problèmes. Le terrain et le bâtiment historique appartiennent à la Ville de Paris. Mais *l'usage* en est concédé au Ministère de l'Éducation Nationale, c'est-à-dire à l'État.

Le temps courait avec son cortège d'événements inattendus. Mai 68 vit la disparition de la Faculté de Médecine par « éclatement » en onze UER de Médecine. Le Président de l'Université Paris V se vit confier la charge de représenter l'État dans cette affaire. Nous eûmes alors confirmation que le projet de notre « relogement » au sein du réfectoire rénové lui était désormais confié. Nouvel espoir, vite déçu, car l'Université ne dispose d'aucun crédit pour cette rénovation.

Cependant on vit un jour s'ouvrir un chantier. Sous la direction d'Yves Boiret, Architecte en chef des monuments historiques. Il s'agissait dans un premier temps de remettre hors d'eau ce magnifique joyau architectural du XIV<sup>ème</sup> siècle, l'un de plus anciens de Paris.

Pas d'illusion pour nous, seulement **une nouvelle lueur, lorsqu'en 1978** l'architecte reprend contact avec l'Académie et lui soumet l'esquisse de ce qui pourrait être la surface qui lui serait dévolue si les travaux sont poursuivis, ce qui est incertain, et pour autant que l'Académie en finance elle-même l'agencement. Nouvelle éclaircie. Brève cependant. Car voici mai 1981 et le retour de la gauche au pouvoir. Sans tarder le Président Mitterrand se préoccupe de la célébration qu'il fera du bicentenaire de la Révolution Française. Il crée un secrétariat dont il confie la charge à Edgar Faure et s'attribue à cet effet toute la surface désormais disponible sous la belle toiture restaurée du Réfectoire des Cordeliers !

Exit à nouveau l'Académie de Chirurgie, au moins jusqu'en 1990 ! Espoir quand même ?

Certains continuaient d'y croire.

Ainsi depuis vingt ans, dans leur allocution annuelle, les présidents successifs manifestaient leurs espoirs, ou leur déception sur ce projet qui faisait figure d'arlésienne.

Mais aussi le provisoire avait pris au fil du temps un goût de définitif.

Depuis vingt ans, les séances hebdomadaires de l'Académie dans la grande salle du Conseil de la Faculté de Médecine, ont malheureusement éloigné les académiciens du secrétariat et de la bibliothèque. De ce fait, le « boulevard Raspail » est peu fréquenté hormis lors de quelques réunions administratives. Par contre, et paradoxalement, les divers syndicats et inter syndicats des médecins et spécialistes des Hôpitaux de Paris ont continué à s'y réunir régulièrement autour de la grande table, comme ils en avaient pris l'habitude au temps de l'Hôtel de la rue de Seine.

Conscient de ce qui m'attendait, je suivais de près l'issue de cette OPA sur les Cordeliers. Sans grande illusion cependant. Je connaissais la sourde et permanente rivalité entre la Ville et l'État. Or, selon son habitude, l'État (via l'Université Paris V) n'avait pas pris sa part de la charge des travaux. La Ville veillait.

Aussi, quand seulement en 1992, Jean Michel Jeanneney (qui avait pris la suite d'Edgar Faure décédé peu après avoir pris ses fonctions) quitta les lieux, après qu'eurent été liquidés les comptes de la fête du prestigieux bicentenaire, la Ville de Paris en prit possession le jour même, au petit matin. Elle y installa un secrétariat des fêtes de la Ville de Paris et bientôt une « Association pour la promotion des arts du XX<sup>ème</sup> siècle ». La Ville allait achever la remise en état du magnifique réfectoire des Cordeliers pour en faire un lieu d'expositions et de manifestations artistiques, sans aucun rapport avec la médecine et l'Université... *et moins encore avec l'Académie de Chirurgie*.

## Septembre 1992, le « Papier bleu »

L'été passé, je voyais venir le temps où, de Vice-président, j'allais devenir Président et totalement responsable. Je devins plus pressant, bien décidé à me faire informer de la situation exacte de l'Académie, vis-à-vis du propriétaire de l'appartement où elle avait son siège et que je savais, menacé. Percevant que Madame C. semblait un peu plus rassurée sur ma bonne foi, j'interrogeais notre secrétaire et obtenais confirmation des faits dont j'avais eu écho mais dont je n'avais pas la connaissance des faits précis :

*Effectivement*, l'an dernier, lorsqu'il fut élu, le Président Binet avait obtenu de son ami D. V. joint au téléphone à son bureau de New York, que soit suspendue, durant sa présidence, une mesure d'expulsion prise à l'égard de l'Académie par la compagnie gérante du patrimoine immobilier de la société financière internationale qui était propriétaire de l'immeuble.

L'ami du Président en était l'un des principaux dirigeants.

*Effectivement*, durant la présidence de J-P. Binet, il ne se passa plus rien. Les quittances de loyer, du montant habituel, étaient régulièrement présentées. L'Académie payait rubis sur l'ongle.

*Effectivement*, la généreuse mesure avait pris fin cette année dès le mois de février ! Le nouveau Président, Michel Ribet, n'en bénéficiait plus.

Bientôt la Secrétaire m'avoua qu'à nouveau, la gérance avait signifié le congé. Dans l'attente de son exécution, elle avait majoré massivement le loyer, pour le remettre au taux du marché... mais aussi que notre dévoué Secrétaire Général sur les seules épaules duquel reposait, il est vrai, le fonctionnement de l'Académie, avait répondu au Gérant par une lettre qui disait en quelque sorte :

*-« Que vous voulez que j'y fasse ?... d'ailleurs l'Académie n'a pas les moyens de payer ce que vous lui demandez ! ».*

Après quoi, sans doute apaisé, il avait, me dit-elle repris le quotidien de sa fonction. J'étais consterné...

Quelques jours plus tard elle me dit, tremblante comme elle l'était aussitôt que je lui adressais la parole :

-« *Peut-être dois-je vous montrer cette sommation d'huissier que nous avons reçue, il y a quelques jours ? Je ne sais d'ailleurs pas ce que je dois en faire* ».

Elle me tend le papier bleu. Il nous convoquait au Tribunal sous quelques jours pour signification d'expulsion, après non-exécution de la mise en demeure de libérer l'appartement !

Je réalisais sans surprise qu'au-delà de l'honneur, mon élection de vice-président m'apportait surtout les ennuis.

-« *En avez-vous parlé au Président Ribet ?* ».

-« *Oh ! Vous savez, il est à Lille. Ce n'est pas facile* ».

-« *Et Monsieur Carbonnet ?* ».

-« *Il n'a rien dit. Il pense que nous n'y pouvons rien...* ».

Le vice-président devant, par définition, seconder le président, je décidais de prendre l'initiative et sans tarder sollicitais l'avis d'un de mes amis avocat. Son verdict ne se fit pas attendre :

-« *Vous êtes dans une très mauvaise position. Néanmoins, le temps de prendre contact avec l'avocat adverse suffira à faire retarder l'audience. Nous entrerons alors dans ce qu'il est convenu d'appeler la trêve des confiseurs. Voici qui va vous donner quelques semaines de répit. Vous avez jusqu'à fin janvier pour trouver une solution* ».

-« *Mais quelle solution voulez-vous que je trouve ?* ».

-« *Faites au moins la preuve de votre bonne foi, acceptez la décision de principe du congé. Le moment venu je plaiderai le sursis à exécuter et vous obtiendrez un délai. Mais soyez sans illusion, vous devrez quitter cet appartement, au plus tard dans quelques mois* ».

Je m'en ouvrais au Président, au présumé prochain vice-président, le regretté Michel Garbay qui entrerait en fonction après moi, au secrétaire Général, qui était fataliste...

Il semblait que chacun admettait que le moment était venu de reconnaître qu'il n'y avait pas de solution à la survie de l'Académie, que je devais me rendre à l'évidence. C'en était bien fini des illusions de l'Académie de Chirurgie !

Que faire ?

## Visite à Georges Crémer, Le Pr. Marc Gentilini, l'amphi Cruveilhier

Je décidais d'aller m'en ouvrir à notre collègue Georges Crémer - encore un ami, récemment disparu - qui présidait alors l'Université Paris V. Bien qu'il soit toujours, en titre, l'exécutif des engagements pris à notre égard par les ministres de tutelle successifs, je me gardais bien de lui en faire reproche, encore moins de le mettre en demeure : *vous devez... vous n'avez qu'à...* etc... Cela ne nous avait pas servi dans le passé.

### Le rendez-vous fut aussitôt accordé, le 13 octobre 1992

J'avais demandé à notre secrétaire général de m'accompagner. Il demeura muet lorsque j'exposais les faits, l'expulsion, le tribunal, la nécessité de démontrer notre bonne foi par la recherche d'un autre local.

La sincérité du Président Crémer était certaine. Il regrettait de *n'avoir rien à nous proposer sur le site de son Université...* Mais il se proposait de nous aider, d'intervenir en notre faveur... *peut-être ailleurs*.

Quelques jours plus tard j'étais appelé par le Président de l'UER Biomédicale des Cordeliers. Mis au courant de nos difficultés par le président Crémer, il pensait peut-être pouvoir nous aider.

Je rencontrais avec plaisir le Professeur Marc Gentilini, que je connaissais depuis longtemps mais que je voyais fréquemment

depuis peu à l'Académie de Médecine. Nous y avions longtemps été l'un et l'autre candidat. Il y avait été récemment élu, peu avant que j'y sois moi-même admis.

Marc Gentilini avait été très récemment porté à la présidence de l'UER biomédicale des Cordeliers. Cet ensemble partageait avec la Faculté de Broussais-Hôtel-Dieu les anciens bâtiments et laboratoires de l'École pratique de Médecine, de l'autre côté de la rue de l'École de médecine, où était Paris V. Ils appartenaient désormais à Paris VI. *Singulier découpage soixante-huitard*, dont j'ai rappelé, ailleurs, les rocambolesques circonstances. Avec son pragmatisme et son sens de l'action efficace, l'un des premiers soins du nouveau Président des Cordeliers avait été de faire l'inventaire des locaux, des laboratoires, des institutions diverses placées sous son autorité. Il avait eu quelques surprises... dont celle de découvrir, ici, en plein Paris, des salles inoccupées, des locaux d'enseignement transformés en ateliers et même un petit amphithéâtre de cours transformé en dépôt d'appareils sanitaires hors d'usage et de toutes sortes de matériaux. *Non pas dépôt, mais dépotoir !* Il en était outré.

Lorsque, avec lui, nous avons tenté de pénétrer dans l'amphithéâtre Cruveilhier, nous n'avons pu qu'entrouvrir la porte et jeter un coup d'œil, car l'amoncellement de lavabos, de cuvettes de pissotières et de WC était tel que l'on ne pouvait y pénétrer. D'après les quelques indications à la craie qui figuraient encore sur le tableau noir, aperçues quand il fut possible de s'en approcher, il semblait qu'aucun enseignement n'ait plus été donné ici depuis au moins quarante ans, dans ce qui avait été l'amphithéâtre dédié à l'anatomiste Cruveilhier (1791-1874) l'élève de Dupuytren et fondateur de l'École parisienne d'anatomie pathologique.

-« *Si vous voulez en disposer, je suis prêt, à vous y autoriser. Cela va pour moi dans l'objectif que je poursuis de faire revivre réellement ces locaux des Cordeliers, avec l'espoir qu'un jour, peut-être, nous récupérerons, enfin, pour la médecine l'ensemble du réfectoire, et en ferons une bibliothèque et un centre culturel médicaux communs* ».

Mais il ajouta :

-« *Malheureusement je n'ai pas un sou pour sa restauration. Si vous voulez en disposer cela sera évidemment à votre charge...* ».

Je le remerciais chaleureusement, promettais d'étudier sans tarder sa proposition et de lui rendre réponse au plus tôt.

Je ne savais que penser. Ceci pouvait être une vraie solution. Mais à quel prix ?

Le lieu était prodigieux ! Sur le site même des Cordeliers ! À quelques mètres, seulement de l'amphithéâtre du Collège des Chirurgiens de St Côme, aujourd'hui occupé par une unité de langues de la Sorbonne, sur les origines mêmes de l'Académie Royale de Chirurgie !

N'étais-je pas en train de rêver ?

Trouverai-je jamais le financement de cette opération ?

Au-delà de l'amicale proposition de Marc Gentilini, obtiendrons-nous seulement les autorisations de nous installer ici ?

Le mieux était de garder mon sang-froid et de procéder par étapes, sans précipitation.

J'appelais Georges Crémer pour le remercier. Il m'avoua qu'il y avait pensé en me recevant, sachant les récentes « découvertes » faites, il y a quelques jours seulement, par son collègue de l'autre côté de la rue. Il pensait que si nous en trouvions le financement, l'opération pouvait être bonne pour l'Académie de Chirurgie.

## Est-ce techniquement possible ?

### Mon premier appel sera pour Yves Boiret

Mon premier appel sera pour Yves Boiret, l'architecte du réfectoire, et interlocuteur transitoire et lointain des présidents

de l'Académie de Chirurgie. Le choix de cet architecte prestigieux était peut-être bien prétentieux pour ce modeste projet. Allait-il même l'accepter ? Nous convenons d'un rendez-vous. Le 24 novembre, nous sommes sur place. À grand peine nous nous frayons un chemin entre les faïences brisées et les amas de portes, poutres et tuyauteries et découvrons un petit amphithéâtre aux gradins étroits sur lesquels des générations d'étudiants ont inscrit dans le bois, initiales et messages ésotériques. La coupole vitrée hémicirculaire paraît avoir depuis longtemps renoncé à préserver de la pluie, si l'on en juge par les traces évidentes d'infiltrations diffuses. D'une sorte d'assemblage, de grandes baleines métalliques pendent des loques noires, poussiéreuses et pourries. C'est ce qui reste de ce qui fut sans doute, à l'origine, un moderne dispositif d'occlusion apportant la pénombre nécessaire à la lecture du microscope. Explorant les alentours, nous découvrons sous les murs de brique qui supportent les gradins, une vieille chaudière à charbon qui n'est pas sans rappeler celles qui, jusque dans les années soixante, assuraient le confort des voitures des wagons-lits. Ainsi, *l'architecte Ginain*, qui de 1878 à 1900 avait construit ces bâtiments dits « des travaux pratiques », avait doté son amphithéâtre « Cruveilhier » d'un chauffage individuel.

J'ai vite compris qu'il ne nous fallait compter que sur le volume utilisable, puisque ni le toit, ni les murs aux fenêtres et vitres cassées, ni même le sol et son plancher pourris ne pouvaient être conservés. Monsieur l'Architecte n'en parut pas étonné. Les problèmes techniques ne lui posaient, a priori aucune difficulté. Il avait déjà eu à les connaître lorsqu'il s'était agi de rendre utilisable le « Réfectoire » distant seulement de quelques mètres. Il connaissait parfaitement la station locale du chauffage urbain, et les réseaux techniques qui desservaient les bâtiments au sein desquels « Cruveilhier » semblait avoir été oublié. Sa conviction se trouva confortée lorsque, le chef des services techniques qui nous avait rejoint -et auquel, de longue date, il avait eu à faire- lui confirma que l'amphithéâtre était bien accessible par le réseau des sous-sols.

J'étais effrayé par l'ampleur des travaux, je veux dire par le coût probable de l'opération, pour laquelle je ne disposais d'aucun crédit, ni même d'aucune mission formelle du conseil d'Administration de notre Compagnie. En revanche, j'entrevois que l'Académie pouvait enfin trouver ici une solution durable à son itinérance.

Yves Boiret est un homme réservé, d'une grande distinction et d'une grande courtoisie. Il avait peu parlé. La visite était terminée. J'attendais son verdict !

Lui : « *Il y a en effet quelque chose de bien à faire ici, qui peut répondre aux besoins de l'Académie de Chirurgie* ».

Moi : « *Accepteriez-vous, Monsieur l'Architecte, d'en faire l'étude ?* ».

« *Si nous parvenons à en trouver le financement, accepteriez-vous d'en assurer la réalisation ? Vous savez quelle urgence il y a pour l'Académie à trouver un nouveau local. Quels pourraient être les délais de réalisation ?* ».

Lui : « *Je vais y réfléchir. Mais pour répondre à votre première question, oui, bien sûr, j'accepterai d'être l'architecte de ce projet. Il m'intéresse, d'autant qu'il s'inscrit parfaitement, pour moi dans le projet qui était le mien de restaurer cet ensemble historique des Cordeliers. J'y ai déjà beaucoup travaillé, je vous en reparlerai* ».

Il me montre le mur du fond de l'impasse que recouvrent les lierres envahissants, et me dit :

-« *Voyez-vous, dans mon projet, l'accès des Cordeliers se faisait là, par la rue Monsieur le Prince, et je plaçais dans l'angle du Réfectoire, l'ascenseur qui devait donner accès aux étages supérieurs, où, je l'atteste l'Académie de Chirurgie devait trouver sa place* ».

Et me montrant l'emplacement des fenêtres, absentes, qu'obturent encore à ce jour des feuilles de plastique, il ajouta :

-« *Vous avez raison de ne plus vous faire d'illusion sur ce projet. Celui que vous avez aujourd'hui est plus réaliste. Espérons qu'ensemble nous parviendrons à le mener à bien* ». Un mois plus tard, Y. Boiret qui retenait l'idée que je lui avais suggérée, d'une salle de réunion modulaire en rez-de-chaussée et de la bibliothèque en mezzanine, m'adressait les premiers croquis et une première estimation. Dans ce premier document daté du 28 décembre 1992, il m'indiquait également qu'il pensait pouvoir -si nous lui en donnions rapidement l'ordre- *réaliser les travaux dans l'année*. Le grand chantier de rénovation du Val de Grâce dont il avait été chargé allait bientôt se terminer. Il pourrait sans doute bénéficier de la collaboration des mêmes entreprises. Peut-être même certaines seront intéressées par un petit chantier privé (c'est-à-dire sans les contraintes de temps et de formalités et de délais de paiement qu'imposent les appels d'offre publics) qui leur donneraient du travail durant les mois d'été.

## Il n'y avait plus à hésiter ! Je fonçais !

C'était, je l'ai dit, le 28 décembre 1992. J'ai retenu cette date. Ce jour était celui du 48<sup>ème</sup> anniversaire de mon mariage, le 28 décembre 1944, j'avais alors 20 ans, une folie, déjà, que je ne regrette toujours pas aujourd'hui ! Cette autre folie était d'une tout autre nature ! Finalement je ne la regrette pas non plus, puisque, grâce à vous, M. Le Président, c'est elle qui nous réunit ici aujourd'hui !

## Aborder de front le problème financier et les démarches administratives

Sans tarder j'en parlais à quelques fidèles. Ils m'encourageaient. Le temps presse.

Claude Kénesi, notre trésorier, lui aussi disparu si prématurément, me fournit les comptes.

Avec M. Galloux auquel Jean Natali avait eu la sagesse de confier la supervision de la gestion alors qu'il était trésorier, avant de céder la place à Claude Kénesi. Nous avons ébauché un montage financier qui devrait associer autofinancement par les académiciens, subventions à obtenir, parrainage à solliciter et inévitablement emprunt. Son coût ne devrait pas être notablement supérieur au loyer fortement réévalué que nous payons (qui le savait ?) depuis qu'avait pris fin la brève et bienveillante tolérance durant l'éphémère présidence de J.P. Binet.

Le plan financier était une chose. Les obstacles administratifs pouvaient être plus difficiles encore à surmonter.

J'obtenais sans tarder un rendez-vous avec le Président de l'Université Paris VI. Le Professeur Jean-Claude Legrand me reçut avec amitié dans son immense et magnifique bureau au sommet de la tour de « Jussieu » d'où il régnait, me dit-il, sur une population de trente mille personnes. Une ville. Sans réserve, il me donna son accord. Il nous faudra bien évidemment signer *une convention avec son Université*. Le fait n'est pas unique. Déjà d'autres organismes ou associations en bénéficient, selon des modalités de *droit à occupation et prestations essentielles* moyennant une indemnisation forfaitaire au mètre carré, fixée par les règles financières en vigueur. À sa demande, la Secrétaire générale, chargée des établissements médicaux, qui assiste à l'entretien me montre un modèle d'une telle convention.

Je fais rapidement le calcul... Il n'y a pas à hésiter !

Restait la Ville de Paris, propriétaire des locaux.

Sur le conseil de Monsieur Boiret, je demandais aussitôt rendez-vous au Maire du VI<sup>ème</sup> Arrondissement sur le territoire duquel sont situés « les Cordeliers ». L'entretien des bâtiments, du moins clos et couverts, est du ressort de la section d'architecture de l'arrondissement.

Je connais bien le Sénateur Maire François Collet. Lorsque je présidais la Commission Médicale Consultative des Hôpitaux de Paris, il était l'adjoint au Maire de Paris, chargé de l'Assistance Publique. Je siégeais régulièrement dans la commission des finances qu'il présidait personnellement et nous y préparions ensemble, toujours soigneusement à l'avance, les Conseils d'Administration.

Il me reçut avec son habituelle et souriante courtoisie.

Il connaissait bien le dossier des « Cordeliers » et avait avec notre Architecte des relations très cordiales. Il ne pourrait qu'être d'accord, d'autant qu'il considérait comme impensable pour la Ville de Paris que l'Académie de Chirurgie soit poussée à disparaître. Il m'indiquera la marche à suivre pour obtenir l'accord de la Ville et se fera volontiers notre avocat.

*« Mais rien n'est simple et rapide « à la Ville » et il ne voit pas comment nous pourrions obtenir la moindre aide dans les délais que je lui ai indiqués ».*

En ce qui concerne le *toit qui fuit*, cela pourrait, peut-être, trouver place dans les opérations d'urgences auxquelles il est de son autorité -et de ses possibilités financières- de faire face. Il lui faut un projet précis, un programme de financement.

À suivre. Avec confiance !

## 21 janvier 1993 : notre affaire passe au Tribunal

Avec habileté, Maître O. G. l'avocat que j'ai appelé en renfort obtient, comme il l'espérait, un renvoi au 2 mars. Mais le tribunal confirme l'exécution du congé. Cependant *« Il n'est pas fait obstacle à notre maintien dans les lieux jusqu'au mois de mai ou juin sous réserve "d'indemnité" (pour ne plus parler de loyer) sur la base des loyers préalablement définis ».*

Il n'y a plus une minute à perdre.

## 27 janvier, jour de ma prise de fonction de Président pour l'année 1993, je lance... l'opération

Selon l'usage, le nouveau président prononce quelques mots exprimant l'émotion du moment, l'honneur ressenti, et les remerciements pour la confiance témoignée. Mais aussi, sans langue de bois, j'indiquais la réalité de notre situation et ma détermination à relever le défi et sauver l'Académie. Je le fis, avec vigueur, m'a-t-on dit. Plus d'un fut surpris de mes propos. Quelques-uns s'y attendaient.

Ce qui valut probablement une attention moins soutenue à l'expression de ma détermination à *« faire valoir et reconnaître la responsabilité morale de l'Académie de chirurgie dans tout ce qui concerne l'exercice de notre art, et d'en faire pour toutes les sous-spécialités qui composent aujourd'hui la Chirurgie, le centre de toutes les rencontres, de tous les échanges, de toutes les confrontations multidisciplinaires d'où doit émaner la référence ».*

Dans la foulée, j'exprimais qu'il me semblait être de la responsabilité du Président d'affirmer le caractère national de l'Académie et de faire en sorte d'en concrétiser la réalité en allant chaque année témoigner devant les autorités régionales de *l'unicité de la chirurgie et du rôle national de notre Compagnie.*

Aussitôt après la séance se tint une réunion exceptionnelle du Conseil d'Administration que j'avais prié le Secrétaire général de convoquer à cet effet.

Le Professeur André Sicard le présidait. Mis dans la confiance, il n'avait pas hésité à me promettre son soutien. Il connaissait mieux que personne l'historique des différents projets de relogement, car il y avait pris une part active. D'entrée de jeu, il rappela *« les vingt ans de promesses mi-*

*nistérielles et municipales sur l'ancien réfectoire des Cordeliers ».*

Puis j'ai exposé la teneur du projet architectural dont Yves Boiret estimait le coût à deux millions de francs... sans compter l'aménagement de la bibliothèque, le mobilier et l'équipement technique... et le déménagement. Je n'avais aucune illusion

sur ce genre d'estimation qui ne tient pas compte des imprévus non plus que sur le fait que les devis sont formulés hors taxe et non TTC. Lucide et prudent, j'estimais la dépense à trois millions de francs. À l'époque encore on utilisait volontiers les anciens francs lorsqu'il s'agissait d'évaluer le coût d'un achat important ou d'un investissement. Il eut fallu dire 30 000 NF. Aujourd'hui 4 600 €.

L'affaire me paraissait jouable. Je proposais une règle du jeu. Il nous fallait apporter un tiers de la somme. Cela, m'avait dit François Collet, est indispensable dans ce genre d'opération.

Je proposais de prélever 0,5 MNF sur nos réserves propres dormantes, et d'obtenir une contribution exceptionnelle de tous les membres pour un montant de 0,8 MNF.

Il nous fallait rechercher dons et subventions pour 0,5 à 1 MNF.

Le reste serait couvert par un emprunt à concurrence de 1,2 à 1,5 MNF, (environ 2000 € d'aujourd'hui) dont la charge ne serait pas supérieure au loyer actuellement consenti.

D'emblée quelques-uns voulurent bien m'exprimer leurs précieux encouragements.

Le plus ardent d'entre eux, le Pr. M. Veraeghe (Lille) n'avait pas tardé à faire le calcul. Il suffirait, dit-il, d'une contribution de trois mille francs des 206 membres titulaires et de deux mille francs des associés et honoraires pour atteindre 0,9MNF ! D'autres, à l'évidence plusieurs membres du Conseil, semblaient plus réservés. Certains demeurèrent silencieux. J'obtins néanmoins l'approbation formelle du Conseil d'Administration. Ce document m'était, réglementairement nécessaire pour légitimer mes démarches ultérieures.

J'invitais alors chacun à se mettre en chasse de sponsors : des patients reconnaissants ? Un industriel avec qui l'on développe un programme de recherche ? À chacun je remis alors un ou plusieurs exemplaires d'une plaquette intitulée *« L'Académie de Chirurgie, 1993, Relogement ou Déclin ? »* que j'avais composée à cet effet.

La conclusion du document ne dissimulait pas l'enjeu :

*« Qui pourrait accepter que l'Académie de Chirurgie disparaisse une seconde fois, à deux siècles de distance, 1793-1993 ? Qui refuserait de s'associer à son relogement définitif l'année du 150<sup>ème</sup> anniversaire de sa renaissance ? ».*

Tout y était exposé. Lettre d'introduction, Extrait des statuts, Quelques dates qui marquent son histoire, Deux siècles d'itinérance, Vingt années de promesses, d'espoirs, de déceptions, quelques extraits de ses archives, Le coup de grâce. Enfin une solution de relogement en vue. Le Plan de masse. Le Projet de l'Architecte. Le Plan de financement.

Quelques-uns s'étonnèrent de cette soudaine efficacité du secrétariat que l'on ne savait pas capable de l'édition de ce type de brochure. C'est qu'ayant rapidement pris la mesure de l'incapacité et de l'inefficacité de notre secrétaire, j'avais pris la décision de ne plus rien lui demander et de faire moi-même tout le courrier de l'Académie - et cette plaquette - sur le Macintosh qui depuis ma retraite hospitalière me tenait lieu de secrétaire.

## Le premier versement - Des lettres plus officielles - Le relais médiatique - Le regret des sponsors habituels

Le premier versement vint d'un chirurgien de Strasbourg qui sans même attendre l'appel de notre trésorier envoya sa contribution et ses encouragements. Le premier don nous fût offert par l'Institut des Sciences de la Santé dont le Prési-

dent, notre regretté ami Roger Ocelli, était d'une générosité et d'une efficacité discrète bien connue. Puis vinrent des lettres plus officielles témoignant de l'attention qui était portée à notre appel :

- Le maire du VII<sup>ème</sup>, Frédéric Dupont rappelait au Pr Sicard ses précédentes interventions, à sa demande, en faveur de notre relogement et son attention à ce nouveau projet.
- Le Maire du V<sup>ème</sup> Arrondissement, personnage important de la mairie de Paris promettait « *un examen attentif* ».
- L'un des deux membres de l'Académie qui étaient également Conseillers de Paris répondait « *Je vais faire le maximum* ». L'autre ne prit pas même la peine de répondre ni de se manifester.
- Le Président du Conseil National de l'Ordre des médecins suggéra que nous demandions à tous les chirurgiens français l'abandon d'un C (tarification de base d'une consultation selon la sécurité sociale) qui collecterait 2MF. Idée généreuse que nous n'avons pu retenir, car comment même la justifier et en assurer le recouvrement ?
- Du quotidien le Figaro, j'obtiens la publication dans le journal du 27 février d'un petit article à la page « *la vie culturelle* » qui sous la rubrique « *notre patrimoine* » résumait en quelques lignes la menace qui pèse sur l'Académie de Chirurgie. Quelques jours plus tard, à l'initiative de notre ami Michel Arsac alors président du Rotary de Paris, je traitais, comme conférencier invité, du thème « *Bicentenaire pour quel avenir ?* ». Le texte en fut publié dans la Revue du Rotary, ce qui allait encore contribuer à l'indispensable publicité sur notre opération de relogement. Notre démarche devenait officielle.

Dans le même temps, hélas, nous parvenaient aussi les regrets des sponsors habituels. Les uns évoquaient la conjoncture, les autres regrettaient que les récentes dispositions réglementaires mises en place par le Ministre socialiste de la Santé, R. Teulade, rendent désormais impossible l'aide matérielle qu'apportaient traditionnellement les grands laboratoires pharmaceutiques à des opérations de ce genre.

-« *En raison des récentes mesures extrêmement contraignantes imposées par le Ministre de la Santé en termes de rationnement nos budgets ne nous permettent plus de répondre favorablement à votre demande. Croyez que nous le regrettons...* ».

Je prévoyais cette réaction et n'en fus pas surpris. Mais cela n'arrangeait pas mes affaires.

Au milieu de ces lettres négatives nous parvinrent quelques réponses touchantes et quelques chèques adressés par des « *clients du Dr. N. si reconnaissants de ses bons soins* » -et par *quelques mécènes amis* de tel ou tel d'entre nous. Plusieurs versements nous furent adressés par des associations chirurgicales.

Si bien que je demandais à notre trésorier d'ouvrir un *compte spécifique* « *Relogement* ».

## Bientôt tout s'accélère, mêlant le chaud et le froid, l'espoir et l'angoisse

Le 2 mars (1993), notre affaire est appelée au Tribunal d'Instance du VII<sup>ème</sup> Arrondissement.

La partie adverse se montra très virulente et réclame que « l'indemnité » mensuelle soit portée à 20 000 francs par mois (=3000 €). Notre avocat s'efforça de convaincre le Président de nous accorder des délais raisonnables pour nous permettre de finaliser notre solution de relogement. Il fait constater la réalité des démarches déjà accomplies en ce sens par l'Académie de Chirurgie. Jugement au 30 mars !

Il devenait urgent que les académiciens prennent leur part de l'opération.

Je demandais alors une réunion exceptionnelle de l'Assemblée Générale pour la tenir informée et solliciter son aval pour l'appel d'une cotisation exceptionnelle immédiate de

2000 NF. (=300 €) de chacun des membres sans distinction entre les titulaires, les associés ou les honoraires.

L'Assemblée se tint dès le 17 mars. Le vote favorable fut acquis à l'unanimité.

L'appel fut envoyé par notre trésorier dès le lendemain. Les réponses furent nombreuses et rapides. Soixante-deux avant la fin du mois ! Quelques-unes étaient accompagnées d'un message d'encouragement. Apprécié ! Certaines provenant de membres honoraires étaient touchantes. Elles disaient leur fidélité et leur reconnaissance à l'Académie. Il y eut des retardataires, comme s'ils ne réalisaient pas l'angoisse de l'appel et la nécessité d'y répondre sans délai. Un seul s'autorisa à réduire sa cotisation ! Je me suis refusé à dresser la liste des réfractaires.

Peu après, répondant à la sollicitation de notre regretté collègue le Pr. Stoppa (Amiens), le président d'une importante société de matériel chirurgical, voulut bien me recevoir. Au cours d'un déjeuner, il écouta mon récit et s'y montra sensible. Informé des détails de notre opération, il offrit alors d'y contribuer pour 0,2 MF répartis sur les exercices 1993 et 1994. Ce geste fut décisif. Je n'ai plus aucun doute. Le chantier du futur siège de l'Académie sera bientôt lancé !

Quelques jours plus tard, le 30 mars, c'est la douche froide ! Le Tribunal prononce son jugement :

« *Le Tribunal valide le congé donné, ordonne la libération des lieux le 30 juin, sous astreinte de 100 Frs par jour de retard à dater du 1<sup>er</sup> juillet, autorise à la même date la séquestration des meubles et objets mobiliers se trouvant dans les lieux, et fixe l'indemnité d'occupation jusqu'au 30 juin à 1500 Frs par mois charges en sus* »

Dès le lendemain, l'huissier se présente Bd. Raspail pour nous signifier le jugement.

Mais pour moi, l'affaire est trop bien engagée pour que nous y renoncions.

## Actuellement je me préoccupe de l'emprunt

Un emprunt ? ...mais ce n'est pas facile, avec quel cautionnement ? ...pas même une hypothèque puisque le bâtiment ne nous appartient pas. Il me vint à l'idée de tenter d'obtenir une « *caution sur biens meubles* », en l'occurrence les livres de notre bibliothèque.

Mais je n'ai pas la moindre idée de leur valeur marchande.

Michel Lacombe depuis peu notre bibliothécaire me le confirme : Il n'y a pas d'inventaire, et il n'a encore qu'ébauché son projet de catalogue.

C'est ici qu'entre en scène Madame Claude Pouplard que nombre d'entre vous ont bien connue. Au 26 Bd Raspail, elle exerçait alors, à temps partiel, les fonctions de bibliothécaire. Je m'étais bien vite aperçu qu'elle servait en fait de secrétaire à la secrétaire depuis que l'acquisition d'un ordinateur rendait celle-ci définitivement incapable. Elle était rapidement devenue ma complice. Elle me suggéra d'obtenir de la Bibliothèque Nationale une liste d'Experts agréés susceptibles de répondre à notre attente. Grâce à elle, Michel Bouvier « *Expert Libraire, 14 rue Visconti, Paris 5* » se rendit Boulevard Raspail, le 8 avril. Je lui expose le problème. Ma question est simple « *La valeur de notre bibliothèque peut-elle cautionner un emprunt de 1MF ?* ».

L'expert commença par dire qu'il ne pouvait donner une réponse à cette question sans avoir fait un inventaire et une expertise approfondie. J'en convins. Mais, aujourd'hui je lui demande seulement de jeter un regard sur quelques ouvrages qui nous paraissent intéressants. Il renouvelle son propos, *mais accepte de nous faire comprendre qu'il croit la chose possible*. Je l'en remercie et l'assure qu'il fera l'expertise, dans les conditions requises que nous accepterons. Il se limitera dans un premier temps aux ouvrages les plus intéressants

susceptibles de valoir caution pour un million d'anciens francs.

Une première liste en fût rapidement établie. Elle comportait quarante-huit volumes pour la plupart d'édition antérieure à 1700 !

Une autre bonne nouvelle nous arrive le 16 avril. Le Maire du VI<sup>ème</sup> arrondissement a reçu d'Alain Juppé, Directeur des finances de la Ville de Paris, la confirmation que la « *demande d'équipement présentée par l'Académie de Chirurgie est enregistrée sous le N° P-532 de 1993 et transmise aux services municipaux pour étude et avis* ». François Collet m'en informe et commente :

-« *Cela signifie que vous aurez peut-être une subvention. Cela signifie surtout que la Ville donne son accord et que les travaux la concernant vont dépendre de mon secteur !* ».

Je fais le point avec notre conseil M. Galloux. Il n'y a plus d'hésitations. Nous pouvons donner le feu vert à l'architecte pour engager l'opération et faire les appels d'offres, d'autant que les devis nous sont nécessaires pour conclure les emprunts.

Il devient urgent d'entreprendre la tournée des banques : La chose est moins facile qu'il y paraît.

Au Crédit Lyonnais, au C.I.C. comme au Crédit du Nord, chacun m'écoute poliment. Je vais de service en service... du directeur de ceci au chargé de cela... aucun problème... mais... mais il faudrait que... nous allons étudier les possibilités... la difficulté est que...

Le Crédit Lyonnais viendra Bd. Raspail pour constater la réalité de notre bibliothèque... et nous donnera réponse dès que possible...

C'est alors qu'Yves Gérard, notre ami rémois qui deviendra Président de l'Académie en 1998 m'apporta à une séance du mercredi une lettre que lui a adressée le Directeur des Finances d'une grande marque de Champagne. Professeur d'Orthopédie à Reims, notre collègue y avait acquis une grande réputation et jouissait à juste titre d'une grande considération auprès de l'aristocratie du champagne. Il n'avait pas manqué de les solliciter et de diffuser parmi eux la plaquette d'information sur la triste histoire de notre Compagnie.

La famille Rouzaud y avait été sensible, mais regrettait de devoir limiter son aide à un don personnel appréciable mais relativement modeste sans rapport avec ce que « le Champagne » fait traditionnellement en matière de mécénat. C'est que les circonstances ne sont guère favorables. Pour la première fois, je crois, le monde du champagne connaît, à Reims, des « mouvements sociaux ». Mais informés des difficultés que nous rencontrons dans notre recherche d'emprunt « *Ils ont contacté plusieurs banques rémoises et leur ont demandé de nous présenter la meilleure offre possible de financement du prêt sollicité* ».

De fait, quelques jours plus tard, je suis contacté par la Société générale qui se propose d'étudier notre affaire. La rencontre a lieu dans une direction proche du Bd. St. Michel.

Notre conseiller juridique et comptable et notre trésorier C. Kénési m'y accompagnent. Le message vient bien de Reims !

Le prêt sera consenti dans des conditions que notre conseiller estime avantageuses. En dépit de son coût, inévitable, le remboursement annuel de l'emprunt demeurera inférieur au montant du loyer payé actuellement Bd. Raspail. Bien évidemment tout remboursement anticipé est possible qui réduirait d'autant les charges de l'Académie puisque la convention prévue avec l'Université ne comporte qu'une indemnité d'occupation extrêmement faible. Mais surtout, il n'est pas question de caution ! Les Champagnes Roederer se sont portés garants de notre opération.

Quel soulagement ! Ainsi le « relogement » se fera sans aucun risque pour la bibliothèque, le patrimoine historique de l'Académie...

## Rien n'a encore dépassé le stade de projet. Si près du but, il faut y croire et vouloir

Le 3 mai, je prends contact avec Madame Boyon qui, avec son association, gère désormais, de fait, le *réfectoire des Cordeliers*. Non sans discussion, elle promet de nous laisser la disposition de ce lieu redevenu prestigieux. Nous pourrions y organiser la commémoration que je prévois, déjà, simultanée « *du bicentenaire de notre dissolution, 1793, du cent cinquantième de notre restauration, 1843, et du retour de l'Académie sur le site de ses origines* »... pour autant que j'en obtienne l'autorisation du Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Paris.

Le même jour, j'informe le Président J.C Legrand que nous sommes en mesure de procéder, à nos frais à la rénovation de l'amphithéâtre Cruveilhier. Je lui demande maintenant la formulation officielle de son avis favorable, nécessaire à l'obtention des autorisations de travaux de rénovation dans ce bâtiment de la ville de Paris.

La même demande est faite au Doyen de la faculté de Broussais et au Directeur de l'UER des Cordeliers qui, au titre de l'Université Paris VI ont autorité sur l'ancienne École pratique, devenue *Les Cordeliers*.

L'accord verbal m'est aussitôt donné. C'est bien mais insuffisant. Ainsi nous arrivons au mois de juin, je me bats depuis six mois et nous n'avons en fait encore rien de solide.

J'envoie une lettre un peu désespérée à Yves Boiret dont, me semble-t-il, le dossier n'a pas avancé. Je lui écris :

-« *En l'absence de nouvelles indications de votre part, je suis totalement bloqué dans mes démarches tant au niveau des autorités municipales, universitaires ou culturelles qu'auprès des organismes bancaires sollicités* ».

Sa réponse me parvient le 10 juin et me reconforte. Certes, il lui manque toujours les plans du vieil amphithéâtre et ceux du sous-sol correspondant, dont personne ne disposait. (Je finirai par les obtenir de Madame la Secrétaire générale de l'UER Broussais-Hôtel Dieu). Cependant, lui non plus n'est pas resté inactif.

Il a pu contacter M. l'Ingénieur divisionnaire à la Section d'architecture de la Ville de Paris. Celui-ci lui a confirmé qu'un accord sur l'avant-projet (celui transmis par François Collet) était obtenu et que l'on pouvait procéder à l'exécution des travaux correspondants.

Il a vu sur place le responsable des services techniques des Cordeliers, en vue de l'organisation du chantier mais surtout du raccordement au réseau chauffage et électricité.

Il a l'accord des entreprises : L'entreprise de maçonnerie Chevalier et les « Charpentiers de Paris ». Ils ont déjà travaillé pour le Réfectoire et connaissent les contraintes locales.

Il est en mesure de nous proposer un calendrier de travaux, à commencer par la démolition prévue, du 28 juin au 9 juillet. Il doit tenir compte de la nuisance prévisible. Le bruit doit être évité durant la période des examens.

Tout cela est inespéré ! J'ai peine à y croire. Mais un problème pousse l'autre...

## Rien n'a encore été prévu pour la bibliothèque

Je fais observer à Monsieur Boiret que rien n'a encore été prévu pour l'installation de la bibliothèque. Il devient urgent de s'en préoccuper.

J'avais sollicité un rendez-vous avec le Chef de cabinet du Maire de Paris pour solliciter le patronage d'honneur du Maire de Paris pour nos manifestations commémoratives. J'osais espérer - pourquoi pas - la présence de Jacques Chirac à ce qui allait être aussi une inauguration, en décembre. Je profite de l'entretien qu'il m'avait rapidement accordé pour lui par-

ler de notre bibliothèque pour laquelle j'espérais une subvention de la Ville. Sur le champ, devant moi J. Rabut, appela le Conservateur en chef de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris, et le pria de me recevoir sans tarder. Ce qu'il fit.

Le 23 juin, je rencontre Jean Derens dans le cadre magnifique de l'Hôtel d'Angoulême, rénové, qui abrite depuis peu « la BH » au cœur du Marais. Je lui présente le catalogue définitif de notre bibliothèque magnifiquement établi par Michel Bouvier. Il le lit avec attention puis se déclare stupéfait. Plus de deux cents titres sont antérieurs à 1700.

-« Vous avez là des livres magnifiques, que puis-je faire pour vous aider à les préserver ? ».

Je lui suggère que si la Ville de Paris finançait l'aménagement de notre bibliothèque, l'Académie pourrait faire inscrire les précieux volumes figurant sur notre catalogue au titre du « patrimoine historique » de la Ville. Bien que placés aux Cordeliers et appartenant aux Académiciens, la bibliothèque de l'Académie de Chirurgie pourrait devenir accessible aux chercheurs qui s'adressent à la B.H.

Le projet le séduit. Immédiatement il se propose de nous offrir son service technique pour la conception de la bibliothèque. Avec M. Soubrier aussitôt appelé, il me fait visiter en détail les nouvelles installations de la bibliothèque historique qu'il vient d'achever. Il lui confie le soin de réaliser la nôtre sur le même modèle. Il en estime le coût à 0,6 MF.

Il devra prendre avec notre architecte toutes les mesures nécessaires pour que les installations soient conformes au souhait formulé par la B.H. pour l'accueil et la préservation des livres précieux.

Sans tarder il écrit au, le Directeur des Affaires Culturelles de la ville, J.J. Aillagon, pour lui dire son intérêt pour cette opération et lui en demander le financement pour... 1994.

Je n'en suis pas étonné. Ce sont les règles de l'Administration. Bien entendu, le budget 1993 est totalement engagé. En attendant l'Académie fera l'avance.

La réalisation par l'entreprise de menuiserie désignée par la B.H, la restauration et l'adaptation des bibliothèques anciennes de la rue de Seine, seront réalisées, certes à nos frais, sous le contrôle très efficace, mais gracieux, de l'homme de l'art. Il n'y a pas à regretter que nous ayons dû adapter la climatisation aux exigences de nos précieux livres ainsi que consentir à un dispositif de détection d'incendie. Le résultat est là, dont chacun s'accorde à souligner la qualité et l'harmonie.

A posteriori, je suis heureux que nous n'ayons, ici encore, aliéné en aucune façon notre patrimoine... Il ne vous étonnera pas qu'aucune suite n'ait jamais été donnée à cette promesse de financement !

## Un nouveau problème... La verrière !

La verrière n'est pas réglementaire... et l'étanchéité de la couverture douteuse, c'est-à-dire nulle.

Certes cela ne nous incombe pas, mais qu'y faire ?

Une bonne fée veille sur l'Académie. Du moins dispose-t-elle de réels bienfaiteurs.

Notre ami François Collet est encore passé par là.

En effet, le 12 juillet, l'Ingénieur des services techniques débloque un crédit exceptionnel pour la réfection de la verrière !

Les travaux vont commencer immédiatement et s'achèveront courant août. Le montant de l'autorisation de programme est de 0,18 MF.

Comme j'en avais convenu avec lui, j'informe notre premier mécène que les travaux commencent. Par retour de courrier nous parvient le premier versement promis par Ethnor. Presque simultanément ! Une firme industrielle chirurgicale concurrente (Euro-Suture) se réveille et nous offre 0,10 MF.

## ...Oui mais !

Le 29 juin 1993, un représentant de la Société Compagnie Finance-Vie (C.F.V.) se présente 26 Bd. Raspail « afin d'effectuer la reprise des lieux ». Il ne pourra qu'observer « que ceci n'a pu être fait ». Dès lors les conditions fixées par le tribunal seront exécutoires, tant l'indemnité que l'astreinte.

Il me faut contre-attaquer !

*Monsieur le Président, chers collègues, chers amis, veuillez m'excuser de m'exprimer toujours ici sous la forme personnelle du « je ». Veuillez n'y voir aucune prétention mais seulement l'expression exacte de ce que fût ma solitude durant toute cette année d'efforts pour parvenir à mes fins.*

Le Secrétaire Général semblait indifférent à l'événement. Il assurait, il est vrai, pendant ce temps, le déroulement normal des séances hebdomadaires, comme si tout allait bien... et cela était très bien.

J'ai dit ce qu'il fallait penser de la secrétaire engagée par le Secrétaire général et, par là même, intouchable. Las de me heurter à son incapacité, j'avais décidé de ne lui demander que le minimum et de ne rien lui confier d'important. En porte-à-faux, la bibliothécaire Madame Pouplard, faisait de son mieux.

Heureusement, quelques-uns de mes amis comme Paul Malvy et Jean Natali, qui dans un passé récent avaient été respectivement président et trésorier de l'Académie de Chirurgie, étaient attentifs à mes efforts. Leur soutien moral m'était indispensable. Comme celui de ceux qui, tels P. Stoppa, M. Veraeghe, Michel Arzac m'avaient encouragé dès le premier jour. Michel Garbay, vice-président, réalisait déjà qu'il lui reviendrait la mission délicate mais inévitable de se séparer de la secrétaire ! Michel Lacombe, notre archiviste, se préparait avec conviction au déménagement de ses livres et à la préservation des plus précieux d'entre eux, désormais identifiés. En dévoué trésorier, C. Kénési encaissait les chèques et se tenait prêt à régler nos factures. J'avais, d'entrée de jeu, indiqué que je ne signerai aucun chèque. C'était le rôle du trésorier ! Mais il me revenait de trouver les financements !

Vous n'aurez pas manqué de relever que plusieurs de ces collègues que j'avais entraînés dans cette aventure nous ont hélas déjà quittés... *Paul Stoppa, Michel Veraeghe, Michel Garbay, Claude Kénési, Michel Lacombe... et Georges Carbonnet* lui aussi. Je ne peux les oublier.

Cependant -et cela était normal- à moi seul revenait l'exclusivité des initiatives et le privilège des insomnies.

C'est au cours de l'une d'elles que me vinrent à l'esprit les termes de la lettre que, sans plus attendre, j'ai dès le 30 juin adressée au Président de la société C.F.V.

-« Monsieur le Président,

*J'ai vivement regretté qu'il ait été nécessaire de recourir au service de nos avocats respectifs et au Tribunal pour signifier à notre Compagnie votre souhait de disposer de l'appartement que l'Académie occupe en location depuis bientôt vingt ans, dans l'immeuble du 26 Bd. Raspail qui appartient à votre groupe.*

*J'aurais aimé vous confirmer moi-même, ce qui vous a été dit par notre Avocat, à savoir que notre relogement sur le site moyen de la fondation, en 1731, de notre ancêtre, l'Académie Royale de Chirurgie est en cours de réalisation.*

*Nous sommes donc en mesure de vous garantir que nous libérerons l'appartement dès l'achèvement des travaux en cours, ce qui ne devrait pas dépasser sensiblement la fin de l'année 1993. La rapidité de l'achèvement dépendra en partie de nos possibilités de financement des travaux de finition destinés à recevoir notre prestigieuse bibliothèque, héritière de celle de l'Académie Royale. Dès lors les charges supplémentaires qui nous sont imposées par le Tribunal ne feront que retarder la solution de nos ultimes problèmes de financement. Celui-ci dépendant exclusivement de nos Membres qui ont déjà fait un très gros effort et de nos Mécènes, j'apprécierais, Monsieur le Président, que la Société C.F.V. veuille bien ré-*



*envisager les modalités de notre présence dans les lieux jusqu'à notre très prochain et certain départ dont je vous prends ici l'engagement formel. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer sur ce sujet, et dans cette attente... ».*

Un rendez-vous me fût proposé par la C.F.V. pour le 8 juillet, à midi !

La prise de contact est difficile. Je reprends les propos de ma lettre.

M. Moreau justifie sa position vis-à-vis de la Société propriétaire dont il défend les intérêts. Il confirme l'intervention personnelle de Monsieur David Veil en 1990. Mais surtout il déplore l'inertie et les réponses négatives de l'Académie de Chirurgie qui l'ont conduite à utiliser la voie juridique.

D'un tiroir de son bureau, il sort la fameuse lettre de notre Secrétaire général et me lit le « Que voulez-vous que j'y fasse ? » qui y figure.

Ce que je savais.

«Ainsi, Monsieur le Président, j'ai le droit de vous expulser dès maintenant ! ».

Puis il se calme. Il pourrait renoncer à son droit d'expulsion s'il avait la certitude « prouvée » de notre départ programmé. Je m'indigne de son refus de se contenter de ma seule parole.

-« Je n'ai pas l'habitude d'être traité de la sorte ! Une lettre de Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques vous suffira-t-elle ? ».

-« Vous l'aurez ! ».

Le ton monte à nouveau... Je n'obtiens rien de plus aujourd'hui. Alors pour conclure je me hasarde à lui dire :

- « Monsieur le Président, la certitude de notre déménagement est telle que déjà nous préparons la manifestation qui en décembre, sous la présidence d'honneur du Maire de Paris, nous fera commémorer les trois dates importantes dans l'histoire de l'Académie de Chirurgie, sa destruction en 1793, sa restauration en 1843, son retour sur le site des Cordeliers en 1993. Il vous appartient de savoir si vous souhaitez que le nom de votre société figure sur la liste des destructeurs de l'illustre Compagnie ou sur celle de ses bienfaiteurs ! ».

Manifestement, il ne s'attendait pas à cette conclusion. Je pris congé.

Le 20 juillet, il recevra la lettre de M. l'Architecte en chef qui lui confirme l'état d'avancement de nos travaux.

Le 19 août me parvint de C.F.V. une proposition de « protocole d'accord ».

*L'Académie reste Bd. Raspail jusqu'au 31 décembre 1993 au plus tard... s'oblige formellement et irrévocablement à libérer les lieux de sa personne, de tous ses occupants de son chef et de ses meubles au plus tard le 31 décembre 1993... s'oblige à payer jusqu'au 31 décembre une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant égal au dernier loyer quittance, soit une indemnité mensuelle de 9462 Frs. La Compagnie Finance-Vie suspend l'exécution du jugement rendu le 30 mars 1993 par le Tribunal d'Instance de Paris... en conséquence l'Académie ne sera pas tenue de régler à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1993 l'astreinte de 100 Frs par jour prévue dans le jugement... ».*

Ainsi M. Moreau et la société C.F.V. ont choisi d'être couchés sur la liste des bienfaiteurs !

C'est ce dont je lui donne l'assurance dans la chaleureuse lettre de remerciements que je joins au nouveau protocole que je signe sans hésitation le 25 août 1993 !

## L'affaire Elias

Je n'en aurai pas fini pour autant avec cette histoire d'appartement. La suite est du « Cloche merle ! ».

Dès la rentrée de septembre, pressant que tout n'était pas clair Boulevard Raspail, j'avais interrogé Madame la secrétaire sur la situation exacte d'Elias. N'est-ce pas lui que désigne

le nouveau protocole consenti par C.F.V. « Libérer les lieux de tous ses occupants de son chef » ?

Tout va-t-il capoter pour cette histoire d'Elias ?

M. Elias est un homme de couleur qui est logé dans l'appartement.

Il assure quelques heures de ménage et une vague surveillance.

Selon quel contrat ? « Elle ne sait pas, elle va rechercher... ». J'espère que son logement est bien strictement lié à son travail.

Il convient dès maintenant d'entreprendre le processus régulier de son licenciement, auquel veillera M. Galloux, notre Conseiller Juridique. Il faut un préavis de deux mois. Nous sommes tenus de quitter les lieux avant le 31 décembre. Le temps presse.

-« Vous savez, me dit-elle, Elias ne veut pas partir ».

-« Mais qu'occupe-t'il exactement dans cet appartement ? ».

-« Oh ! Seulement les pièces du fonds, la cuisine, la salle de bain, la chambre ».

-« ... ? ».

-« Sa petite femme est si gentille ! Et leur enfant si gracieux ! ».

Je vais exploser. Ainsi on a laissé s'installer ici une famille, avec un enfant en bas âge. Il va être impossible de les faire partir !

-« C'est bien ce que je pense, on ne peut pas les mettre à la rue. C'est bien ce que l'on m'a dit à la Paroisse où j'en ai déjà parlé ! ».

C'en est trop ! Qui a pu laisser prendre un tel risque à l'Académie ?

-« Vous savez, il a déposé une demande à la mairie, mais il n'a pas encore de réponse. C'est difficile en effet dans ce quartier ».

-« ... ? ».

-« Oui, il tient à rester dans ce quartier où il se plaît beaucoup. Il y a aussi l'école où le petit a déjà ses habitudes ».

Le jour même j'écris au Maire du VII<sup>ème</sup>, M. Frédéric Dupont. Ami de notre ancien président, le Pr. Sicard, de longue date bien informé par lui du dossier de l'Académie. Il avait déjà répondu aimablement à mon appel initial.

Par bonheur, le « contrat » d'Elias est bientôt retrouvé. Signé en mai 1990, c'est un contrat de travail au pair : « Jouissance d'une surface de 60 mètres carrés en rémunération de la surveillance des locaux, de la fermeture les soirs de réunion, de vingt heures de ménage et petits travaux par mois. La jouissance du logement est exclusivement rémunération du travail. Aucun droit au maintien dans les lieux ne pourra être revendiqué ».

Avec M. Galloux, nous mettons en route la procédure.

Elias est dûment convoqué pour l'entrevue où l'attend C. Kénési, Il ne s'y présentera pas.

Je frappe et porte moi-même à la poste la lettre de licenciement envoyée avec accusé de réception le 22 septembre et la lettre de confirmation une semaine plus tard.

Les accusés de réception nous parviennent. La secrétaire me les remet, sans aucun commentaire.

Le 12 octobre, je reçois une réponse aimable de M. Frédéric Dupont. Il y est joint un formulaire qu'il nous demande de faire remplir par l'intéressé pour hâter le cheminement de sa demande.

La secrétaire le lui transmettra...

En réponse, le chantage reprend.

-« Vous savez, Elias est décidé à partir ».

-« Ah ! Très bien ».

-« Oui, mais il faut lui payer la caution de deux chambres qu'il a trouvée, et en liquide, soit 8 à 12000 francs ».

Un autre jour :

-« Il ne peut aller que dans un meublé de banlieue. Vous comprenez que cela n'est pas possible... ses meubles... ses affaires... et l'école du petit ! ».

Un jour encore :

-« La solution pour Elias serait que l'Académie loue pour lui un appartement dont il serait le sous-locataire. C'est qu'il travaille à la Poste à Pantin ! ».

-« À La Poste ? ».

J'appelle aussitôt l'Assistante sociale des Télécoms.

-« M. Elias n'est pas titulaire... il n'a pas droit aux foyers... Nous allons le convoquer ».

Je me propose de transmettre moi-même au maire du VII<sup>ème</sup> le document qu'il nous a aimablement demandé de faire remplir. J'en informe notre secrétaire qui joue si bien le rôle d'avocat de notre employé au pair.

-« Vous savez, sa petite femme est partie et le petit aussi ! ».

-« Ah ... ? ».

-« Oui, il n'a pas voulu remplir le papier d'enquête de la mairie. Je crois qu'avec une petite indemnité, il ne refusera pas de déménager ».

C'est que les papiers de la « si gentille petite femme » n'étaient pas très en règle, et dans ces cas-là, il vaut mieux parfois ne pas trop attirer l'attention. Or, voici que le Président a parlé de moi à la mairie et aussi à l'Assistante sociale principale des Télécoms !

Il vaut mieux parfois ne pas insister quand on est sans papiers !

Je parviendrai à réduire de moitié l'indemnité exorbitante réclamée pour Elias par sa bienfaitrice. Nous ne ferons pas obstacle au choix qu'il a fait de quelques-uns de nos vieux meubles sur lesquels il a jeté son dévolu.

Elias est parti. L'appartement sera libre, comme convenu, le trente et un décembre prochain.

## Ainsi tout va mieux

Le chantier avance à grands pas, selon le calendrier prévu.

M. Soubrier est venu chercher nos bibliothèques Napoléon III. Déjà Madame Pouplard et Michel Lacombe s'affairent à mettre en caisse les livres qui les occupaient. Au passage, ils vont de découverte en découverte, dans la chambre du 7<sup>ème</sup>, dans la cave, où demeurent entassés livres, revues et objets divers qui y dorment depuis vingt ans. De mon côté, j'entreprends de trier les dossiers qui en désordre occupent les placards et assure leur classement qui facilitera leur transfert et leur usage ultérieur. Au hasard j'ai quelques surprises à trouver les traces de certaines activités du passé. J'ai aussi la satisfaction de retrouver quelques documents officiels jusqu'ici égarés et que je demandais en vain de me retrouver. Je n'ai plus rien à découvrir de l'anarchie qui règne dans notre secrétariat depuis que l'incompétence a succédé à la légendaire et réelle efficacité de Madame Thierry qui régna sur l'Académie pendant plusieurs décennies.

Côté finances, cela va également. Le schéma de financement prévu est respecté.

Le nom du généreux Baron BIC, reconnaissant à l'un d'entre nous, vient d'être ajouté à la liste de nos mécènes. L'emprunt conclu prendra effet au moment voulu. Notre trésorier règle les avances aux entreprises dès qu'elles nous sont signifiées par l'architecte.

Nous avons aussi une bonne réponse de la Ville de Paris. Durant l'été le Député maire de Brive, J. Murat, me fait savoir qu'ayant parlé de nous à Jacques Chirac au cours d'un déjeuner récent, il vient de recevoir de lui une lettre lui redisant toute son attention à la situation de l'Académie de Chirurgie (M. Murat était antérieurement à la tête d'une grande firme de matériel chirurgical. Je l'avais bien connu alors et l'avais sollicité, de ce fait.). Il m'invite à prendre contact avec le Secrétaire général de la Mairie.

Jean Michel Huber me reçut le 29 septembre. Je le retrouvais avec plaisir. Nous avions été ensemble il y a vingt ans au cabinet de Michel Poniatowski. Sans détour il me confirma que 0, 3 MF avait été inscrits au budget en notre faveur, dont nous pourrions disposer dès 1994... sous réserve des formalités et

procédures inévitables qui officialiseront notre situation vis-à-vis de la Ville de Paris. Cela aussi était appréciable.

Il promet aussi d'être attentif au dossier affaires culturelles pour notre bibliothèque (de cela non plus je n'ai plus jamais entendu parler).

## Serait-ce la fin de nos angoisses ?

Le 23 septembre, à l'invitation du Président de l'Université Paris VI, je me rends à nouveau au sommet de la tour Jussieu. Je suis moins ému que lors de ma première démarche. Néanmoins, la vue panoramique sur Notre-Dame et toute la Cité m'apparaît plus extraordinaire encore.

Le Professeur Legrand a fait préparer par ses services un **projet de convention**, selon le modèle type à ce genre d'accord au sein de son université.

Pour lui, l'affaire est claire. Pour moi, elle est au-delà de mes espérances :

*« Établie pour trente ans, renouvelable, elle affecte l'amphithéâtre Cruveilhier à l'Académie de Chirurgie. Une annexe financière fixe la redevance d'infrastructures induites par l'affectation de locaux : Électricité, chauffage, gardiennage, parties communes à 87,07Fr par mètre carré et par an ! ».*

Quelques jours plus tard je reçois copie du projet de convention, entièrement conforme et déjà revêtu de la signature du Président de l'Université. Ma signature sur le document officiel sera reçue *« dès que je le souhaiterai ».*

Hélas ! Le jour même, je reçois un appel inquiet de Madame la Secrétaire Générale adjointe de Paris VI chargée de la médecine. Elle souhaite me voir de toute urgence. Une difficulté sérieuse vient de surgir ! Je me précipite à Jussieu.

Madame Lesourd a été appelée par la Direction du Domaine Privé de la Ville de Paris.

Une certaine Madame B. s'y étonne des travaux entrepris sans autorisation dans des locaux qui appartiennent à la Ville, quand bien même ils soient affectés à l'Université.

Je résume à Madame Lesourd tout l'historique de l'affaire du Relogement. Elle prend photocopies des documents les plus significatifs où figurent les engagements ministériels à notre relogement aux Cordeliers que, flairant l'embrouille, j'avais pris soin de lui apporter.

Nous convenons que je vais joindre directement la pointilleuse dame.

C'est seulement le lendemain que je peux m'entretenir avec elle, par téléphone.

*« Elle me rappelle la convention de 1875 qui régit toujours les liens entre la Ville et la Faculté ! ».*

*« Elle s'inquiète de l'utilisation de locaux relevant de cette convention, « réfectoire ou autre » par une instance autre qu'enseignante ».*

*« Elle remarque qu'aucun permis de construire n'a été régulièrement demandé. Elle conteste que pour une adjonction de 69 m<sup>2</sup>, il n'y ait pas eu le permis de construire exigé ».*

C'est là la conséquence de la construction de la mezzanine. Le fait ne lui a pas échappé. Elle m'indique que la dispense du permis n'aurait été admissible que pour l'adjonction de seulement 20 m<sup>2</sup>. Je fais valoir que Monsieur l'Ingénieur B. avait été saisi en temps voulu par notre architecte. Elle l'interrogera.

Je cherche ce qui pourrait la convaincre et pour cela tente de la noyer dans mes explications.

C'est ainsi que je fais état, une fois encore, des décisions ministérielles réitérées qui nous confirmaient le relogement de l'Académie aux Cordeliers. Je cite les noms d'Alain Savary, d'Alice Saunier-Séité. Dans l'heure, je lui envoie par télécopie la copie des lettres revêtues des signatures sésames et j'informe notre Architecte du possible appel de la dame B. ou de son correspondant du service d'architecture du VI<sup>ème</sup> arrondissement.

Quelques jours plus tard, au cours de mes rangements inquisiteurs Bd. Raspail, qui préparent le déménagement je retrouve par hasard le document original portant « *Immatriculation de l'Académie de Chirurgie au fichier central des établissements gérés par le ministère de l'Éducation Nationale et le Secrétariat d'Etat aux Universités* », daté de juillet 1977. Personne n'en connaissait l'existence. S'il m'avait été donné, il aurait évité ce dernier avatar.

L'Académie a bien sa place au sein d'une structure universitaire.

En revanche, de ce fait, il nous faudra satisfaire ultérieurement à une visite d'inspection de l'Éducation Nationale. Elle se limitera, il est vrai, à l'expression de félicitations pour la qualité de notre réalisation. Je n'avais eu aucune peine à reconnaître l'Inspecteur. Il avait été l'un de mes collaborateurs, lorsque j'étais au Cabinet du secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur !

## Notre affaire n'était pas encore à son terme

En dépit de l'avis du Service Domanial, qui ne voyait pas l'utilité d'une convention autre que celle avec l'Université, nous parvîmes le 18 octobre, un *Projet de convention entre la Ville de Paris et l'Académie de Chirurgie*. Le document stipule en préambule :

« *La Ville de Paris entend participer en apportant une aide financière au relogement de l'Académie de Chirurgie dans l'amphithéâtre Cruveilhier sis dans l'École de médecine dite des Cordeliers à Paris, afin de doter cette association de locaux dignes de ce nom* ».

Mais aussi la convention prévoit que :

« *Conformément au projet présenté... le bénéficiaire accepte que la Ville de Paris effectue par la voie de ses représentants qualifiés le contrôle de conformité de la réalisation des travaux avec le projet... par ailleurs le bénéficiaire s'engage à fournir les plans, les procès-verbaux des matériaux mis en œuvre, le rapport de vérification établi par un bureau de contrôle agréé... les références... le rapport de la commission de sécurité... un bilan financier de l'opération* ». Dans son article 2, la Ville de Paris s'engage à attribuer à l'association Académie de Chirurgie, une subvention de 0,3 MNF.

C'était l'exécution de la promesse qui m'avait été faite. Ses effets étaient moins simples qu'on pouvait le penser, puisqu'elle nous imposait quelques tracasseries, supplémentaires mais pas inutiles, comme les contrôles de sécurité, mais aussi la charge de régler les honoraires du « Bureau de contrôle agréé » et quelques ajouts imposés, comme il se doit. Je me serais bien passé de cette ultime dépense.

Nous pouvions cependant être totalement satisfaits de cette procédure.

Elle levait pour l'Académie tous les risques pour l'avenir. Il n'y a plus désormais aucune ambiguïté dans sa situation juridique en dépit de la complexité des situations.

L'Académie a signé en bonne et due forme *une convention avec la Ville de Paris* propriétaire des locaux qui lui ont été concédés. Les travaux effectués à ses frais l'ont été avec l'agrément des services architecturaux de la Ville. Le certificat de conformité a été accordé.

L'Académie a signé une convention avec l'Université Paris VI... c'est-à-dire avec le Ministère de l'Éducation nationale... c'est-à-dire avec l'État. Elle dispose des lieux selon une convention trentenaire renouvelable.

## Epilogue

L'inauguration commémorative aura bien lieu le 9 décembre 1993 (1) dans le réfectoire des Cordeliers, gracieusement mis à notre disposition par de la Mairie de Paris. Le réfectoire était magnifiquement adapté et décoré par les services municipaux d'architecture et la complicité du Sénateur Maire du VI<sup>ème</sup> Arrondissement

Sous la présidence d'Honneur de Jacques Chirac et le haut patronage du Premier Ministre Edouard Balladur. Celui-ci avait tenu à souligner le « *Rôle de magistrature morale* (de l'Académie de Chirurgie) *et garant de l'éthique* ».

La cérémonie était présidée par le Sénateur Maire du VI<sup>ème</sup> Arrondissement, François Collet qui méritait bien ce privilège. Le Ministre délégué à la Santé, Philippe Douste-Blazy y prendra la parole « *au nom du Gouvernement et représentant du Premier Ministre* ».

Plus de sept cents personnes avaient répondu à notre invitation. L'Académie de Médecine, héritière légale en 1821, de l'Académie Royale de Chirurgie, était largement représentée, ainsi que le service de Santé des Armées, qui, faut-il le rappeler ? Avait, dès 1795, été créé pour former les chirurgiens que l'Académie dissoute ne pouvait plus fournir aux armées de la République.

Le 15 décembre 1993, je fis remettre au représentant de C.F.V. les clés du 26 Bd. Raspail.

Il y a vingt ans, de cela !

*La vieille Dame* que l'on disait à la rue est mourante sera désormais bien logée, pour revivre.

Grâce à vous tous, Messieurs les Présidents et Secrétaires généraux, chers amis qui depuis vingt ans la faites revivre et toujours progresser, elle connaît même aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

Vous en témoignez aujourd'hui.

## Référence

1. Une relation plus précise de cette manifestation figure dans le Tome II de mon livre « *Témoignages avant l'oubli* », Edition La Bruyère, Paris 2011.